

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 11 novembre 2013, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

13-11-1058 ORDRE DU JOUR

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 11 novembre 2013 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

4.21 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Campagne de financement / Un cocktail de primeurs / Achat de billets

16.12 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination / Siège n° 6

Et en y retirant le point suivant :

16.4 Projet intégré / 778 à 852, rue Valois / Les Cours Valois – phase III / Bâtiments multifamiliaux / Lots 4 547 144 à 4 547 149, 5 094 461 et 5 164 493 / CCU n° 13-10-173

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013 ainsi que la séance extraordinaire du 7 novembre 2013

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

4.1 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

4.2 Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges / Soutien aux activités / Aide financière 2013

4.6 Nomination du maire suppléant / Mois de novembre et décembre 2013 ainsi que janvier et février 2014

4.8 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2014

4.10 Ovations Vaudreuil-Soulanges 2013 / Achat de billets

4.11 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière 2013

4.13 Adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

4.15 Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield / Prêt d'Honneur / Banquet traditionnel 2013 / Aide financière

4.16 Centraide Sud-Ouest / Campagne annuelle de souscription 2013-2014

- 4.19 Formation des nouveaux élus
- 4.20 Fondation du Collège de Valleyfield / Vins et causerie / Achat de billets
- 4.21 Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil / Campagne de financement / Un cocktail de primeurs / Achat de billets

5. GREFFE

- 5.1 Servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire / Projet « Condos de la Gare – phase 3 » / Modification de la résolution 12-08-717
- 5.2 Règlement d'emprunt n° 1668 / Honoraires professionnels / Plans et devis / Surveillance / Construction des services municipaux / Structure de chaussée / Pavage, trottoirs, bordures et éclairage / Prolongement de la rue Maurice-Richard / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
- 5.3 Règlement hors cour / 6, rue Briand / Réclamation / Refoulement d'égout
- 5.5 Servitude d'égout sanitaire et d'eau potable / Projet « Le Onze de la Gare – phase 1 » / Autorisation de signature / Règlement n° 1617

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Dépôt de listes des comptes
- 6.2 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés
- 6.4 Émission d'obligations / Résolution de concordance
- 6.5 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance
- 6.6 États des revenus et dépenses / 2^e semestre 2013
- 6.7 Proportion médiane et facteur comparatif / Rôle d'évaluation foncière 2014 / MAMROT

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service des eaux / Stagiaire en milieu de travail / Cégep de Saint-Laurent
- 7.2 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
- 7.3 Service des arts et de la culture / Démission / Commis aux prêts
- 7.4 Service des loisirs et de la vie communautaire / Départ à la retraite / Agente de bureau 2
- 7.5 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Brigadière scolaire
- 7.6 Service des arts et de la culture / Stagiaire en milieu de travail / Université de Montréal
- 7.7 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation temporaire / Chef de division – Entretien des infrastructures
- 7.8 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation temporaire / Contremaître – Parcs et espaces verts par intérim
- 7.9 Service de sécurité incendie / Embauche à titre régulier / Brigadière scolaire
- 7.10 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Mécanicien

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

10. ARTS ET CULTURE

11. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

12. PROTECTION PUBLIQUE

13. TRAVAUX PUBLICS

- 13.1 Circulation / Interdiction de stationnement / Avenue Vaudreuil
- 13.2 Critères d'évaluation et de pondération / Fourniture de services d'entretien préventif et correctif des génératrices / Appel d'offres n° 401-110-13-28

- 13.3 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-12-31 / Fourniture de services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux
- 13.5 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de produit chimique Pass-10 pour l'année 2014
- 13.6 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-62 / Aménagement et entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison Valois
- 13.7 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-61 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil
- 13.8 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-60 / Aménagement et entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion
- 13.9 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-17 / Services en arboriculture
- 13.10 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-18 / Réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée
- 13.11 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-63 / Déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et bornes d'incendie du secteur éloigné
- 13.12 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-03 / Services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux
- 13.13 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-10 / Services d'un électricien
- 13.14 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-65 / Services de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux
- 13.15 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-17 / Services d'agents de sécurité
- 13.16 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-48 / Services de contrôle des animaux
- 13.17 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-04 / Fourniture de pierre concassée
- 13.18 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-06 / Location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur
- 13.19 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-20 / Location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées
- 13.20 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-23 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1313)
- 13.21 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-22 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (codes 1308 / 1310)
- 13.22 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-21 / Location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1304)

14. EAUX

- 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-61 / Fourniture de carbonate de soude pour l'année 2014
- 14.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-62 / Fourniture de polymère pour l'année 2014
- 14.3 Critères d'évaluation et de pondération pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes / Abrogation de la résolution 13-09-900

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de prolongement de la rue Maurice-Richard vers le boulevard de la Gare / Règlement n° 1668
- 15.2 Ordres de changement n°s 1 et 2 / Appel d'offres n° 401-110-13-38 / Aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc de la Paix

- 15.3 Ordre de changement n° 122 r1 / Appel d'offres n° 202-110-1601-08 / Construction du Centre multisports / Règlement n° 1601
- 15.4 Autorisation / Transmission de plans et devis au MDDEFP / Services municipaux, fondation de rues, pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » / Règlement n° 1669
- 15.5 Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-13-32 / Travaux d'aménagement du parc Toe-Blake

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 8 octobre 2013
- 16.2 PIIA / 2550, chemin de la Petite-Rivière / Nouvelle enseigne sur poteau / Lot 1 673 971 / Zone C4-833 / CCU n° 13-10-171
- 16.3 Dérogation mineure / Coin rues Forbes et Boileau / Marge de recul / Lot 1 674 024 / Zone H3-355 / CCU n° 13-10-172
- 16.5 PIIA / 3093, boulevard de la Gare / Modification d'une enseigne sur poteau / Zone P3-1002 / CCU n° 13-10-174
- 16.6 Modification à la localisation du passage piéton / Rues Claude-Léveillé et André-Mathieu / Lot 3 743 808 / Lots projetés 5 291 773 à 5 291 842 / Zones H1-667, H1-669 et H1-671 / CCU n° 13-10-175
- 16.7 Dérogation mineure / 88, rue Adèle / Construction et implantation d'un bâtiment accessoire / Porte de garage en cour avant / Lot 2 845 223 / CCU n° 13-10-176
- 16.8 PIIA / 13, rue Sainte-Marguerite / Rénovation d'un bâtiment répertorié dans l'inventaire patrimonial / Lot 1 675 495 / Zone H2-252 / CCU n° 13-10-177
- 16.12 Comité consultatif d'urbanisme / Nomination / Siège n° 6

17. ENVIRONNEMENT

18. RÉGLEMENTATION

- 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1591-01 / Modification / Limites de vitesse / Rues Émile-Bouchard et des Nénuphars
- 18.2 Adoption de projet / Règlement n° 1669 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » – phase 11A
- 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1669 / Protocole d'entente / Vaudreuil Immobilco inc. / Services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoirs et éclairage / Projet « Place 20-30-40 » – phase 11A

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisations de la direction générale

20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

13-11-1059 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013;
- Séance extraordinaire du 7 novembre 2013.

« ADOPTÉE »

13-11-1060 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-11-1061 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Guy Pilon, fait rapport de la situation financière de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et de la liste des contrats comportant une dépense de plus de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

QUE le texte du rapport du maire soit publié dans l'édition du 16 novembre 2013 du journal Première Édition.

« ADOPTÉE »

13-11-1062 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES / SOUTIEN AUX ACTIVITÉS / AIDE FINANCIÈRE 2013

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges pour la réalisation de leurs différentes activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager et de soutenir les activités de cet organisme;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$) soit versé à Carrefour jeunesse-emploi Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière pour l'année 2013 pour la réalisation de leurs différentes activités;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1063 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2013 AINSI QUE JANVIER ET FÉVRIER 2014

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. François Séguin soit nommé maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2013 ainsi que janvier et février 2014.

« ADOPTÉE »

13-11-1064 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les procédures des séances du Conseil (Règlement n° 1000) en vigueur;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2014, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

- | | | | |
|--------------|------------|----------------|---------------|
| - 20 janvier | - 7 avril | - 16 juin | - 6 octobre |
| - 3 février | - 22 avril | - 7 juillet | - 20 octobre |
| - 17 février | - 5 mai | - 11 août | - 3 novembre |
| - 3 mars | - 20 mai | - 2 septembre | - 17 novembre |
| - 17 mars | - 2 juin | - 15 septembre | - 8 décembre |

« ADOPTÉE »

13-11-1065 OVATIONS VAUDREUIL-SOULANGES 2013 / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT la tenue de la 5^e édition du concours Ovations Vaudreuil-Soulanges 2013 visant à promouvoir les entreprises, personnes ou organismes communautaires de qualité qui se démarquent dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que le Centre multisports figure parmi les finalistes dans la catégorie « Action communautaire et économie sociale - grand »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de huit (8) billets au montant de cinquante-cinq dollars (55 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister au dévoilement des gagnants du concours Ovations Vaudreuil-Soulanges 2013 qui se tiendra le 13 novembre 2013;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1066 COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT / AIDE FINANCIÈRE 2013

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent afin de protéger, réhabiliter et mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent en concertation avec la population;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de six cent quatre-vingt-seize dollars et douze cents (696,12 \$), soit deux cents (0,02 \$) par citoyen pour une population de trente-quatre mille huit cent six (34 806) habitants, soit versé au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent à titre d'aide financière pour la continuation du service aux citoyens;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1067 ADHÉSION À L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

ATTENDU que les eaux douces du fleuve Saint-Laurent sont la source primaire d'eau potable, de commerce maritime et d'activités récréatives marines pour plus de 3 millions de québécois;

ATTENDU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est un regroupement binational rassemblant une centaine de municipalités riveraines du fleuve et des Grands Lacs;

ATTENDU qu'il existe un grand nombre d'enjeux auxquels sont confrontées les municipalités riveraines, et ce, nonobstant leur taille respective;

ATTENDU que la Ville de Vaudreuil-Dorion démontre un intérêt pour l'ensemble des sujets touchant le majestueux fleuve Saint-Laurent ainsi que l'ensemble des problématiques liées à l'environnement, au transport maritime et au développement économique en général;

ATTENDU la Ville a l'intention d'adhérer à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ATTENDU que l'Alliance offre un programme incitatif d'adhésion aux nouveaux membres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion adhère à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, selon des droits de trois mille dollars (3 000 \$) pour la première année d'adhésion;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1068 SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD / PRÊT D'HONNEUR / BANQUET TRADITIONNEL 2013 / AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au banquet traditionnel du Prêt d'Honneur organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de cinq cents dollars (500 \$) soit versé à la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield à titre d'aide financière dans le cadre du banquet traditionnel du Prêt d'Honneur qui se tiendra le 16 novembre 2013 à l'école de la Baie-Saint-François;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1069 CENTRAIDE SUD-OUEST / CAMPAGNE ANNUELLE DE SOUSCRIPTION 2013-2014

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière dans le cadre de la campagne annuelle de souscription 2013-2014 de l'organisme Centraide Sud-Ouest;

CONSIDÉRANT que l'organisme soutient financièrement plusieurs groupes communautaires actifs sur le territoire favorisant ainsi la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de mille dollars (1 000 \$) soit versé à Centraide Sud-Ouest à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne annuelle de souscription 2013-2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1070 FORMATION DES NOUVEAUX ÉLUS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de M^{me} Céline Chartier, conseillère du district 4, et de M. Paul M. Normand, conseiller du district 7, à la formation des nouveaux élus qui se tiendra les 4 et 5 décembre 2013;

QUE la Ville accepte de défrayer le coût d'inscription au montant de cinq cent trente-quatre dollars et soixante-trois cents (534,63 \$) par délégué, incluant les taxes applicables;

QUE les dépenses réellement encourues par les délégués à cette fin leur soient remboursées sur présentation d'un état accompagné des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1071 FONDATION DU COLLÈGE DE VALLEYFIELD / VINS ET CAUSERIE / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la 5^e édition de l'événement « Vins et causerie » au profit de la Fondation du Collège de Valleyfield;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission de soutenir les étudiants dans la réussite de leur projet académique, de les aider à s'épanouir selon leur plein potentiel et de contribuer aux améliorations des lieux qui leur sont destinés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de deux (2) billets au montant de cent cinquante dollars (150 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister à l'événement « Vins et causerie » qui se tiendra le 14 novembre 2013 au Collège de Valleyfield;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1072 MAISON FÉLIX-LECLERC DE VAUDREUIL / CAMPAGNE DE FINANCEMENT / UN COCKTAIL DE PRIMEURS / ACHAT DE BILLETS

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'événement « Un cocktail de primeurs » au profit de la Maison Félix-Leclerc de Vaudreuil au cours duquel seront dévoilés les plans de restauration de la maison;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du dernier événement avant le début des travaux de restauration;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets au montant de cent cinquante dollars (150 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister à l'événement « Un cocktail de primeurs » qui se tiendra le 21 novembre 2013;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1073 SERVITUDE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE / PROJET « CONDOS DE LA GARE – PHASE 3 » / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 12-08-717

CONSIDÉRANT la résolution 12-08-717 autorisant la signature d'un acte de servitude d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet Condos de la Gare - phase 3;

CONSIDÉRANT que la description technique mentionnée dans ladite résolution a dû être refaite afin de prendre en considération la désignation de nouveaux lots;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE le plan et la description technique mentionnés dans la résolution 12-08-717 soient remplacés par le plan et la description technique préparés par M. Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, datés du 9 septembre 2013, portant la minute 19 625 dans le dossier B08-400.

« ADOPTÉE »

13-11-1074 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1668 / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX / STRUCTURE DE CHAUSSÉE / PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PROLONGEMENT DE LA RUE MAURICE-RICHARD / DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement, tenue le 15 octobre 2013, pour le Règlement n° 1668 intitulé :

« Règlement autorisant les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux, les travaux de construction des services municipaux, de structure de chaussée, de pavage, des trottoirs, bordures et d'éclairage pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (entre le lot 4 932 233 et le boulevard de la Gare), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 1 674 007 et 4 967 534), incluant tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt d'un million neuf cent vingt-deux mille dollars (1 922 000 \$) à ces fins »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 23 928;

CONSIDÉRANT que le nombre de signatures requis pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 599;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement n° 1668 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

13-11-1075 RÈGLEMENT HORS COUR / 6, RUE BRIAND / RÉCLAMATION / REFOULEMENT D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT la réclamation de Intact Assurance, datée du 28 août 2013, à l'égard d'un refoulement survenu le 19 juin 2013 au 6, rue Briand;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics, datée du 17 octobre 2013, confirmant que la cause du refoulement origine d'une déficience de la conduite municipale;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de rembourser le montant total de la réclamation, soit deux mille huit cent trente et un dollars et quarante-six cents (2 831,46 \$), plus un montant de deux cents dollars (200 \$) représentant la franchise de l'assurée, le tout conditionnellement à la signature, par la requérante et son assurée, d'un reçu-quittance;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1076 SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'EAU POTABLE / PROJET « LE ONZE DE LA GARE – PHASE 1 » / AUTORISATION DE SIGNATURE / RÈGLEMENT N° 1617

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1617 confirmant l'entente intervenue avec 9221-8676 Québec inc. pour la construction d'un réseau d'égout sanitaire et d'eau potable du projet « Le Onze de la Gare »;

CONSIDÉRANT que les réseaux de la phase 1 du projet ont été complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit que le promoteur accorde à ses frais, à la Ville, une servitude à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une servitude d'égout sanitaire et d'eau potable telle qu'elle apparaît à la description technique préparée par M. Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, datée du 29 octobre 2013, portant la minute 3 477 dans le dossier I10677.

« ADOPTÉE »

13-11-1077 DÉPÔT DE LISTES DES COMPTES

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des listes des comptes payés aux dates suivantes :

- le 27 septembre 2013 pour un montant totalisant deux millions neuf cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante et un dollars et cinquante-huit cents (2 987 251,58 \$);
- le 11 octobre 2013 pour un montant totalisant deux millions cinq cent trente et un mille sept cent onze dollars et trente-huit cents (2 531 711,38 \$);
- le 25 octobre 2013 pour un montant totalisant trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatorze dollars et un cent (3 998 414,01 \$).

13-11-1078 TRANSFERT DE SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2014 et en diminution de l'emprunt à effectuer au cours de l'année 2014 :

Règlements	Diminution du service de la dette 2014	Réduction de l'emprunt 2014
1397		40 516,11 \$
1459		5 053,03 \$
1460		3 742,57 \$
1511		2 351,52 \$
1515		3 139,00 \$
1516		2 963,97 \$
1517		25 344,42 \$
1518		3 452,41 \$
1519		5 340,07 \$
1495	1 592,00 \$	
1508	2 028,58 \$	
1524	2 963,70 \$	
1534	3 318,68 \$	
1555	4 204,62 \$	
1571	1 527,81 \$	
1589	8 548,70 \$	
1590	2 747,03 \$	
1618	6 635,46 \$	
1619	6 390,02 \$	
1644	5 753,39 \$	
Total :	45 709,99 \$	91 903,10 \$

« ADOPTÉE »

13-11-1079 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de douze millions cent quarante-huit mille dollars (12 148 000 \$) :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	POUR UN MONTANT DE \$
1498	4 216 900 \$
1595	290 400 \$
1605 TECQ	1 930 013 \$
1605	2 318 687 \$
1613	135 200 \$
1633	384 000 \$
1634	1 272 800 \$
1648	1 600 000 \$
Total :	12 148 000 \$

ATTENDU que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de douze millions cent quarante-huit mille dollars (12 148 000 \$);

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 novembre 2013;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, qu'à cet effet, le Conseil municipal autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

QUE les intérêts soient payables semi annuellement le 27 mai et le 27 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier;

QUE la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

13-11-1080 ÉMISSION D'OBLIGATIONS / RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de douze millions cent quarante-huit mille dollars (12 148 000 \$), effectué en vertu des Règlements d'emprunt n^{os} 1498, 1595, 1605, 1613, 1633, 1634 et 1648, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 27 novembre 2013) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt n^{os} 1498, 1595, 1605, 1613, 1633, 1634 et 1648, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

13-11-1081 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES / 2^E SEMESTRE 2013

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, M. Marco Pilon, OMA, FCPA, FCGA, dépose au Conseil un état comparatif des revenus et charges de la Ville dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2013 et le budget 2013.

13-11-1082 PROPORTION MÉDIANE ET FACTEUR COMPARATIF / RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2014 / MAMROT

La Ville prend acte de l'approbation par la Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la proportion médiane et du facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'exercice financier 2014, lesquels sont établis comme suit :

- proportion médiane : 95 %
- facteur comparatif : 1.05

13-11-1083 SERVICE DES EAUX / STAGIAIRE EN MILIEU DE TRAVAIL / CÉGEP DE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré présentée par M. Boucif Lahouari dans le cadre du programme « Attestation d'études collégiales en traitement des eaux » du Cégep de Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que le stagiaire est couvert par l'assurance responsabilité du Cégep de Saint-Laurent;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M^{me} Geneviève Leriche, contremaître – Eaux et assainissement, à accepter la demande de stage non rémunéré dans le cadre du programme « Attestation d'études collégiales en traitement des eaux » du Cégep de Saint-Laurent, et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin;

ET QUE la Ville accepte que M. Boucif Lahouari effectue un stage non rémunéré à l'usine de filtration sous la supervision de M^{me} Geneviève Leriche, contremaître – Eaux et assainissement, et ce, pour la période comprise entre le 18 novembre et le 13 décembre 2013.

« ADOPTÉE »

13-11-1084 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉMISSION / POMPIER

CONSIDÉRANT la lettre de M. Hugo Dumais St-Onge, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, en date du 7 octobre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M. Hugo Dumais St-Onge, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 31 octobre 2013;

QUE la Ville remercie M. Dumais St-Onge pour son travail accompli au cours de sa période d'emploi;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

13-11-1085 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / DÉMISSION / COMMIS AUX PRÊTS

CONSIDÉRANT la lettre de M^{me} Francine Beaulieu, commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, en date du 9 octobre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la démission de M^{me} Francine Beaulieu, commis aux prêts au sein du Service des arts et de la culture, et ce, à compter du 31 décembre 2013;

QUE la Ville remercie M^{me} Beaulieu pour le travail accompli au cours de sa période d'emploi;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux de succès dans ses projets à venir.

« ADOPTÉE »

13-11-1086 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / DÉPART À LA RETRAITE / AGENTE DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Agathe Mallette, agente de bureau 2 au sein du Service des loisirs et de la vie communautaire, en date du 7 octobre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M^{me} Agathe Mallette, agente de bureau 2, et ce, à compter du 1^{er} février 2014;

QUE la Ville remercie M^{me} Mallette pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses vingt-deux (22) années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

13-11-1087 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / DÉPART À LA RETRAITE / BRIGADIÈRE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la correspondance de M^{me} Marie Léon, brigadière scolaire au sein du Service de sécurité incendie, en date du 18 octobre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le départ à la retraite de M^{me} Marie Léon, brigadière scolaire, et ce, à compter du 15 novembre 2013;

QUE la Ville remercie M^{me} Léon pour son dévouement et le travail accompli au cours de ses vingt-neuf (29) années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

13-11-1088 SERVICE DES ARTS ET DE LA CULTURE / STAGIAIRE EN MILIEU DE TRAVAIL / UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT la demande de stage non rémunéré présentée par M. Alexis Pilon-Boudreault dans le cadre du programme « Maîtrise en sciences de l'information » de l'Université de Montréal;

CONSIDÉRANT que le stagiaire est couvert par l'assurance responsabilité de l'Université de Montréal;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise M^{me} Annick Lemay, chef de division – Bibliothèque, ou son représentant, à accepter la demande de stage non rémunéré dans le cadre du programme « Maîtrise en sciences de l'information » de l'Université de Montréal, et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document nécessaire à cette fin;

ET QUE la Ville accepte que M. Alexis Pilon-Boudreault effectue un stage non rémunéré au sein de la division – Bibliothèque du Service des arts et de la culture sous la supervision de M^{me} Annick Lemay, chef de division – Bibliothèque, ou de son représentant, et ce, pour la période comprise entre le 13 janvier et le 4 avril 2014.

« ADOPTÉE »

13-11-1089 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGATION / AFFECTATION TEMPORAIRE / CHEF DE DIVISION – ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-451;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 3 octobre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la prolongation de l'affectation temporaire de M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, au poste vacant de chef de division – Entretien des infrastructures, et ce, rétroactivement à compter du 30 septembre 2013;

QUE M. Séguin soit affecté au dit poste jusqu'à ce que le poste de chef de division – Entretien des infrastructures soit pourvu;

QU'il est entendu que M. Séguin bénéficie d'une prime représentant 10 % du salaire qui lui est octroyé à titre de contremaître – Parcs et espaces verts (soit une prime de 143,25 \$ par semaine pour l'année 2013 et de 146,83 \$ par semaine pour l'année 2014), le tout conformément à la recommandation salariale incluse à la note de service de M^{me} Isabelle Bureau du 25 avril 2013;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1090 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / PROLONGATION / AFFECTATION TEMPORAIRE / CONTREMAÎTRE – PARCS ET ESPACES VERTS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la résolution 13-05-452;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 3 octobre 2013;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la prolongation de l'affectation temporaire de M. Jocelyn Grenier, journalier-opérateur-concierge, au poste de contremaître – Parcs et espaces verts par intérim, et ce, rétroactivement à compter du 30 septembre 2013 au salaire prévu à la classe 14 - échelon 2 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

QUE M. Grenier soit affecté au dit poste tant que les besoins organisationnels justifient une telle prolongation;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1091 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / BRIGADIÈRE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 30 septembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche de M^{me} Louise Ducharme au poste régulier de brigadière scolaire, et ce, à compter du 30 septembre 2013, au salaire prévu à l'annexe « C » de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE conformément à la convention collective de travail en vigueur, M^{me} Ducharme devra compléter une période d'essai à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Ducharme;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1092 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT la demande d'approbation d'embauche temporaire de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 28 octobre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine l'embauche temporaire de M. Jean-Pierre Chicoine au poste de mécanicien au sein de l'unité – Bâtiments et mécanique du Service des travaux publics, et ce, à compter du 4 novembre 2013, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe « C – classe 8 » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1093 CIRCULATION / INTERDICTION DE STATIONNEMENT / AVENUE VAUDREUIL

CONSIDÉRANT une demande pour l'interdiction de stationnement sur l'avenue Vaudreuil sur une distance de 10 mètres afin de faciliter le virage des autobus;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de circulation lors d'une réunion tenue le 18 septembre 2013;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE le stationnement des véhicules routiers soit interdit du côté est et ouest de l'avenue Vaudreuil, sur une distance de 10 mètres, au sud de l'intersection de la rue Trestler;

QUE soit mandaté à cette fin le Service des travaux publics de procéder à l'installation de la signalisation requise;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise au Service de sécurité incendie ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

13-11-1094 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES GÉNÉRATRICES / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-28

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 8 octobre 2013, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-13-28 à l'égard de la fourniture de services d'entretien préventif et correctif des génératrices;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

13-11-1095 ORDRE DE CHANGEMENT N° 1 / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-31 / FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INCENDIE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Fourniture de services d'entretien et d'inspection des équipements de protection incendie des bâtiments municipaux – appel d'offres n° 401-110-12-31 » totalisant un montant de cinq mille trois cent quarante-neuf dollars et trente-cinq cents (5 349,35 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1096 RATIFICATION / ADJUDICATION DE CONTRAT / ACHAT REGROUPE / UMQ / FOURNITURE DE PRODUIT CHIMIQUE PASS-10 POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-907, adoptée le 1^{er} octobre 2012, par laquelle la Ville de Vaudreuil-Dorion mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture de produits chimiques pour l'année 2013 à 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Kemira Water Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture du produit chimique Pass-10 pour l'année 2014;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture du produit chimique Pass-10 pour l'année 2014, et ce, pour un taux unitaire de trente-trois cents et huit centièmes (0,338 \$) le kilogramme liquide incluant le transport et les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture du produit chimique Pass-10 pour l'année 2014 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1097 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-62 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN D'UN ANNEAU DE GLACE AU PARC DE LA MAISON VALOIS

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison Valois adjudgé par la résolution 12-11-1040 est d'une durée d'une (1) saison finissant avec la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) saisons additionnelles, une (1) saison à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-62 adjudgé à Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien d'un anneau de glace au parc de la Maison Valois, et ce, pour une saison additionnelle, soit la saison 2013-2014;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2013-2014 correspondent au prix forfaitaire de la soumission de l'adjudicataire et que ce prix soit ajusté selon les conditions du devis.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1098 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-61 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR VAUDREUIL

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil adjudgé par la résolution 12-11-1039 est d'une durée d'une (1) saison finissant avec la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) saisons additionnelles, une (1) saison à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-61 adjudgé à Terrassement Théorêt inc., 1466, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1C8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Vaudreuil, et ce, pour une saison additionnelle, soit la saison 2013-2014;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2013-2014 correspondent au prix forfaitaire de la soumission de l'adjudicataire et que ce prix soit ajusté selon les conditions du devis.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1099 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-60 / AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES – SECTEUR DORION

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion adjudgé par la résolution 12-11-1038 est d'une durée d'une (1) saison finissant avec la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) saisons additionnelles, une (1) saison à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-60 adjudgé à Les Entreprises A. Théorêt inc., 259, rue Querbes, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 1J8, pour l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures – secteur Dorion, et ce, pour une saison additionnelle, soit la saison 2013-2014;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2013-2014 correspondent au prix forfaitaire de la soumission de l'adjudicataire et que ce prix soit ajusté selon les conditions du devis.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1100 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-17 / SERVICES EN ARBORICULTURE

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services en arboriculture adjudgé par la résolution 12-04-383 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2013 par la résolution 12-12-1174;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour trois (3) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-17 adjudgé à Arbo-Design inc., 125, rang Sainte-Sophie, Oka (Québec), J0N 1E0, pour les services en arboriculture, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services en arboriculture et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1101 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-18 / RÉFECTION DE BORDURES, TROTTOIRS ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée adjugé par la résolution 12-04-384 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2013 par la résolution 12-12-1173;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour trois (3) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-18 adjugé à Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services de réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1102 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-63 / DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA CASERNE SÉGUIN, DE PUIITS, DE RUELLES ET BORNES D'INCENDIE DU SECTEUR ÉLOIGNÉ

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et bornes d'incendie du secteur éloigné adjugé par la résolution 12-11-1041 est d'une durée d'une (1) saison finissant avec la saison 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) saisons additionnelles, une (1) saison à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-63 adjudgé à Dénéigement J.T.D., 3952, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0G1, pour le déneigement du stationnement de la caserne Séguin, de puits, de ruelles et bornes d'incendie du secteur éloigné, et ce, pour une saison additionnelle, soit la saison 2013-2014;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2013-2014 correspondent au prix forfaitaire de la soumission de l'adjudicataire et que ce prix soit ajusté selon les conditions du devis.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin quitte son siège à 20 h 35.

13-11-1103 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-03 / SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE CLIMATISATION, VENTILATION ET CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux adjudgé par la résolution 13-04-335 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-03 adjudgé à Les Industries Garanties Limitée, 5420, rue Paré, Montréal (Québec), H4P 1R3, pour les services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'inspection et d'entretien des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage des bâtiments municipaux et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1104 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-10 / SERVICES D'UN ÉLECTRICIEN

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'un électricien adjudgé par la résolution 12-03-275 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2013 par la résolution 12-12-1171;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour trois (3) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-10 adjudgé à Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée, 2222, avenue Charland Est, Montréal (Québec), H1Z 1B4, pour les services d'un électricien, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'un électricien et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1105 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-12-65 / SERVICES DE CONCIERGERIE ET D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux adjudgé par la résolution 12-12-1168 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-65 adjudgé à 2968-1913 Québec inc., 9235, rue Pierre-Bonne, Montréal (Québec), H1E 7J6, pour les services de conciergerie et d'entretien ménager pour les bâtiments municipaux, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent au prix forfaitaire de la soumission de l'adjudicataire et que ce prix soit ajusté selon les conditions du devis.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1106 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-17 / SERVICES D'AGENTS DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'agents de sécurité adjudgé par la résolution 13-05-463, et modifié par la résolution 13-05-557, est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-17 adjudgé à Sécurité des Deux-Rives ltée, 28, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest, bureau 110, Blainville (Québec), J7C 1B8, pour les services d'agents de sécurité, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'agents de sécurité et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

Le conseiller M. Claude Beaudoin reprend son siège à 20 h 39.

13-11-1107 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-48 / SERVICES DE CONTRÔLE DES ANIMAUX

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de contrôle des animaux adjudgé par la résolution 11-11-1009 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2013 par la résolution 12-12-1172;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une (1) année additionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-11-48 adjudgé à Contrôle Animal Vaudreuil-Soulanges, 1269, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services de contrôle des animaux, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de contrôle des animaux et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1108 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-04 / FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la fourniture de pierre concassée adjudgé par la résolution 13-03-206 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-04 adjudgé à Carrière Dolomite (1996) inc., 5660, avenue Pierre-Dansereau, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 0J8, pour la fourniture de pierre concassée, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture de pierre concassée et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

**13-11-1109 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-06 /
LOCATION DE BALAIS DE RUE AVEC OPÉRATEUR ET D'UN CAMION-CITERNE
AVEC OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur adjudgé par la résolution 13-03-275 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-06 adjudgé à Balaye-Pro inc., 280, montée de Liesse, Saint-Laurent (Québec), H4T 1N8, pour la location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

**13-11-1110 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-20 /
LOCATION DE MACHINERIES LOURDES AVEC OPÉRATEUR POUR L'ENTRETIEN
DES ROUTES NON ASPHALTÉES**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées adjudgé par la résolution 13-05-552 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-20 adjudgé à Les Entreprises C. Sauvé inc., 429, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (Québec), J0P 1B0, pour la location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées, et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

**13-11-1111 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-23 /
LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLE AVEC OPÉRATEUR
(CODE 1313)**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1313) adjudgé par la résolution 13-05-555 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-23 adjudgé à Pavages Vaudreuil ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1313), et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1313) et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

**13-11-1112 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-22 /
LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLE AVEC OPÉRATEUR
(CODES 1308 / 1310)**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (codes 1308 / 1310) adjudgé par la résolution 13-05-554 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-22 adjudgé à Excavation Vaudreuil inc., 250, rue Rodolphe-Besner, bureau 10, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (codes 1308 / 1310), et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (codes 1308 / 1310) et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

**13-11-1113 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-21 /
LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLE AVEC OPÉRATEUR
(CODE 1304)**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1304) adjudgé par la résolution 13-05-553 est d'une durée d'un (1) an finissant avec l'année 2013;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour quatre (4) années additionnelles, une (1) année à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-21 adjudgé à Excavation Vaudreuil inc., 250, rue Rodolphe-Besner, bureau 10, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1304), et ce, pour une année additionnelle, soit 2014;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2014 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location d'une pelle hydraulique sur chenille avec opérateur (code 1304) et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1114 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-61 / FOURNITURE DE CARBONATE DE SOUDE POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture du produit chimique carbonate de soude pour l'année 2014, deux (2) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 octobre 2013 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-61;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Quadra Chimie ltée, 3901, rue F.-X.-Tessier, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 5V5, pour la fourniture du produit chimique carbonate de soude pour l'année 2014, et ce, pour un montant de cinquante-sept cents et quatre centièmes (0,574 \$) le kilogramme, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-61;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture du produit chimique carbonate de soude pour l'année 2014 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1115 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-62 / FOURNITURE DE POLYMÈRE POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture du produit chimique polymère pour l'année 2014, trois (3) soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 30 octobre 2013 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-13-62;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Produits Chimiques Erpac inc., 180, avenue Saint-Charles, bureau 110, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2L1, pour la fourniture du produit chimique polymère pour l'année 2014, et ce, pour un montant de six dollars et deux cents (6,02 \$) le kilogramme, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-13-62;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture du produit chimique polymère pour l'année 2014 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2014)

« ADOPTÉE »

13-11-1116 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION ET DES OUVRAGES CONNEXES / ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 13-09-900

CONSIDÉRANT la résolution 13-09-900 adoptée le 3 septembre 2013 approuvant les critères d'évaluation et de pondération à l'égard de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-13-46;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville abroge la résolution 13-09-900;

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération modifiés contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 17 octobre 2013, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-13-46 à l'égard de l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes;

ET QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

13-11-1117 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE MAURICE-RICHARD VERS LE BOULEVARD DE LA GARE / RÈGLEMENT N° 1668

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 22 octobre 2013, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public à l'égard de services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des services municipaux, de structure de chaussée, de pavage, des trottoirs, bordures et éclairage pour le prolongement de la rue Maurice-Richard (entre le lot 4 932 233 et le boulevard de la Gare), le réaménagement de l'intersection du boulevard de la Gare à la hauteur de la rue Maurice-Richard projetée ainsi que le réaménagement d'une portion du boulevard de la Gare (entre les lots 1 674 007 et 4 967 534), incluant tous les travaux connexes, en vertu du Règlement n° 1668.

« ADOPTÉE »

13-11-1118 ORDRES DE CHANGEMENT N^{OS} 1 ET 2 / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-38 / AMÉNAGEMENT D'UN PARC DE PLANCHES À ROULETTES AU PARC DE LA PAIX

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n^{os} 1 et 2 reliés au projet « Aménagement d'un parc de planches à roulettes au parc de la Paix – appel d'offres n^o 401-110-13-38 » totalisant un montant de cinq mille huit cent cinquante dollars et cinquante-six cents (5 850,56 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1119 ORDRE DE CHANGEMENT N^o 122 R1 / APPEL D'OFFRES N^o 202-110-1601-08 / CONSTRUCTION DU CENTRE MULTISPORTS / RÈGLEMENT N^o 1601

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n^o 122 r1 relié au projet « Construction du Centre multisports – appel d'offres n^o 202-110-1601-08 » totalisant un montant de cinq mille cinquante-neuf dollars et soixante-douze cents (5 059,72 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n^o 1601.

« ADOPTÉE »

13-11-1120 AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS ET DEVIS AU MDDEFP / SERVICES MUNICIPAUX, FONDATION DE RUES, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PROJET « PLACE 20-30-40 » / RÈGLEMENT N^o 1669

CONSIDÉRANT le projet de règlement n^o 1669 autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet « Place 20-30-40 »;

CONSIDÉRANT que ledit projet de règlement d'entente prévoit que les professionnels qui seront affectés à la réalisation de ce projet seront choisis par la Ville;

CONSIDÉRANT que les plans et devis relatifs au projet de « Place 20-30-40 » sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ainsi que l'engagement de la Ville à prendre possession des infrastructures avant leur exploitation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est également nécessaire afin d'autoriser l'ingénieur consultant à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins d'obtenir le certificat d'autorisation du MDDEFP, le tout en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU

QUE la Ville confirme le choix du promoteur Vaudreuil Immobilco inc. à l'égard du mandat qu'il a confié à la firme d'ingénieurs-conseils CDGU inc. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de construction des services municipaux, voirie, pavage, bordures, trottoir et éclairage du projet « Place 20-30-40 », ainsi que le mandat confié à la firme Groupe ABS pour le contrôle de la qualité des matériaux et de leur mise en place pendant l'exécution des travaux;

QUE le greffier soit autorisé à transmettre au MDDEFP la confirmation que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit Ministère et qu'elle s'engage à prendre possession des infrastructures et des rues avant leur exploitation;

QUE la Ville autorise la firme d'ingénieurs-conseils CDGU inc. à transmettre au MDDEFP les plans et devis de ce projet pour l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le tout conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEFP et une attestation de conformité environnementale du site.

Le conseiller M. Paul Dumoulin demande le vote.

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul M. Normand se prononcent en faveur de la proposition alors que le conseiller M. Paul Dumoulin se prononce contre.

La présente résolution est, en conséquence, adoptée à la majorité des voix.

« ADOPTÉE »

13-11-1121 ORDRE DE CHANGEMENT N° 3 / APPEL D'OFFRES N° 401-110-13-32 / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC TOE-BLAKE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 3 relié au projet « Travaux d'aménagement du parc Toe-Blake – appel d'offres n° 401-110-13-32 » totalisant un montant de quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars et quatre-vingt-sept cents (4 584,87 \$), taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

13-11-1122 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 8 OCTOBRE 2013

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 octobre 2013.

« ADOPTÉE »

13-11-1123 PIIA / 2550, CHEMIN DE LA PETITE-RIVIÈRE / NOUVELLE ENSEIGNE SUR POTEAU / LOT 1 673 971 / ZONE C4-833 / CCU N° 13-10-171

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-10-171 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 2550, chemin de la Petite-Rivière, le projet de nouvelle enseigne sur poteau tel que montré aux plans concepts NMTC-01 préparés par Latreille Enseignes, en date du 2 septembre 2013, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- le certificat d'autorisation pour l'enseigne projetée ne pourra être approuvé que lorsque l'aménagement paysager prévu au permis n° 2005-20729 sera réalisé;

- les poteaux de l'enseigne devront être de la même couleur que le bâtiment principal, soit de couleur beige;
- la localisation de l'enseigne devra être dans l'espace de verdure prévu au permis n° 2005-20729;
- le retrait des pneus servant d'enseignes localisés de part et d'autre de l'entrée du site.

« ADOPTÉE »

13-11-1124 DÉROGATION MINEURE / COIN RUES FORBES ET BOILEAU / MARGE DE REcul / LOT 1 674 024 / ZONE H3-355 / CCU N° 13-10-172

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe Sylvain Farand inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-10-172 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 26 octobre 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au coin des rues Forbes et Boileau (lot 1 674 024);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au coin des rues Forbes et Boileau (lot 1 674 024) afin d'autoriser une marge de recul avant de 6,30 mètres alors que la marge de recul minimale autorisée à la grille des usages et normes de la zone H3-355 du Règlement de zonage n° 1275 est de 8 mètres;

ET QUE la zone tampon projetée soit aménagée avec des arbres à petit déploiement espacés d'au plus 5 mètres.

« ADOPTÉE »

13-11-1125 PIIA / 3093, BOULEVARD DE LA GARE / MODIFICATION D'UNE ENSEIGNE SUR POTEAU / ZONE P3-1002 / CCU N° 13-10-174

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-10-174 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 3093, boulevard de la Gare, le projet de modification de l'enseigne sur poteau tel que montré au plan projet n° 070615 préparé par Dubé Matte Architectes en date du 27 septembre 2013.

« ADOPTÉE »

13-11-1126 MODIFICATION À LA LOCALISATION DU PASSAGE PIÉTON / RUES CLAUDE-LÉVEILLÉ ET ANDRÉ-MATHIEU / LOT 3 743 808 / LOTS PROJETÉS 5 291 773 À 5 291 842 / ZONES H1-667, H1-669 ET H1-671 / CCU N° 13-10-175

CONSIDÉRANT la résolution 13-10-1044;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-10-175 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2013;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve la modification proposée à l'égard de l'aménagement d'un passage piéton entre les terrains partant du parc linéaire de l'avenue Marier aboutissant au parc Claude-Léveillée en traversant la rue Claude-Léveillée.

« ADOPTÉE »

13-11-1127 DÉROGATION MINEURE / 88, RUE ADÈLE / CONSTRUCTION ET IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE / PORTE DE GARAGE EN COUR AVANT / LOT 2 845 223 / CCU N° 13-10-176

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Centre d'action bénévole L'Actuel;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-10-176 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2013;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 26 octobre 2013 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 88, rue Adèle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 88, rue Adèle, aux fins :

- de construire un bâtiment accessoire à moins de 2 mètres d'un bâtiment principal alors que l'article 2.2.11.6 du Règlement de zonage n° 1275 exige 2 mètres et plus;
- d'implanter un bâtiment accessoire en cour avant en dérogation à l'article 2.2.11.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne l'autorise qu'en cours latérales ou arrière;
- d'autoriser une porte de garage en cour avant en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit;

ET CE, conditionnellement à ce que la porte du garage soit de la même couleur que le bâtiment.

« ADOPTÉE »

13-11-1128 PIIA / 13, RUE SAINTE-MARGUERITE / RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT RÉPERTORIÉ DANS L'INVENTAIRE PATRIMONIAL / LOT 1 675 495 / ZONE H2-252 / CCU N° 13-10-177

CONSIDÉRANT la recommandation n° 13-10-177 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 octobre 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 13, rue Sainte-Marguerite, le projet de rénovation du bâtiment répertorié à l'inventaire patrimonial de Vaudreuil-Dorion, le tout tel que montré aux plans intitulés « Résidence Ste-Marguerite » préparés par Frappier Architecture, en date du 7 octobre 2013, feuillet A-10 à A-22.

« ADOPTÉE »

13-11-1129 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / NOMINATION / SIÈGE N° 6

CONSIDÉRANT que le siège n°6 occupé par M^{me} Céline Chartier au sein du Comité consultatif d'urbanisme est vacant à la suite de son élection à titre de conseillère au district 4;

CONSIDÉRANT que le mandat de M^{me} Chartier devait prendre fin le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6 du Règlement n° 1271 concernant la durée du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les membres doivent être nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit nommé M. Denis Vincent au siège n°6 du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M^{me} Céline Chartier à compter de la présente, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015.

« ADOPTÉE »

13-11-1130 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1591-01 / MODIFICATION / LIMITES DE VITESSE / RUES ÉMILE-BOUCHARD ET DES NÉNUPHARS

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1591 sur les limites de vitesse concernant les rues Émile-Bouchard et des Nénuphars.

13-11-1131 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT N° 1669 / PROTOCOLE D'ENTENTE / VAUDREUIL IMMOBILCO INC. / SERVICES MUNICIPAUX, VOIRIE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PROJET « PLACE 20-30-40 » – PHASE 11A

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU

QUE le projet de règlement n° 1669 intitulé :

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet « Place 20-30-40 » - phase 11A »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 25 novembre 2013 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Le conseiller M. Paul Dumoulin demande le vote.

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul M. Normand se prononcent en faveur de la proposition alors que le conseiller M. Paul Dumoulin se prononce contre.

La présente résolution est, en conséquence, adoptée à la majorité des voix.

« ADOPTÉE »

13-11-1132 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N^o 1669 / PROTOCOLE D'ENTENTE / VAUDREUIL IMMOBILCO INC. / SERVICES MUNICIPAUX, VOIRIE, PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS ET ÉCLAIRAGE / PROJET « PLACE 20-30-40 » – PHASE 11A

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Vaudreuil Immobilco inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, bordures, trottoirs et éclairage du projet « Place 20-30-40 » - phase 11A.

13-11-1133 AUTORISATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

D'entériner les autorisations accordées par le maire et la directrice générale, savoir :

- Mise en place d'une enseigne temporaire indiquant le projet domiciliaire « Les Perles de la Gare » sur le boulevard de la Gare;
- Tenue d'un triathlon sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie par des élèves du secteur EHDA de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;
- Mise en place d'affiches temporaires annonçant le Marché de Noël de la Maison Trestler;
- Mise en place d'affiches temporaires annonçant la période d'inscription aux Scouts 19^e Vaudreuil-Dorion;
- Mise en place d'affiches temporaires annonçant le bazar annuel du Cercle de Fermières de Vaudreuil;
- Mise en place d'enseignes temporaires promouvant le projet de restauration de la Maison Félix-Leclerc;
- Passage dans certaines rues de la Ville du peloton de coureuses participant au Défi des Sem'Elles;
- Mise en place d'une bannière publicitaire annonçant la tenue annuelle de la Gignolée;
- Tenue d'événements éducatifs impliquant des animaux non domestiques dans différents établissements scolaires.

« ADOPTÉE »

13-11-1134 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

13-11-1135 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

13-11-1136 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 21 h 20 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier